

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32

Après le mot :

« jusqu'au »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« 31 décembre 2021. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.